

**Epreuves de sélection pour l'accès au cycle préparatoire au
concours interne d'entrée à l'ENA**
(1^{ère} et 2^{ème} catégories)
Session 2015

Rapport des jurys

L'objet de ce rapport est de dresser un portrait de la promotion 2015 et de formuler un certain nombre de conseils méthodologiques à l'attention des candidats et des centres de préparation, à la lumière des constats réalisés lors de l'évaluation des épreuves écrites et de l'entretien. En annexe, figurent des éléments de correction de fond sur les différents sujets proposés pour la note de synthèse et la dissertation relative à la question d'actualité.

Les analyses qui suivent s'appuient sur les réflexions menées par la présidente avec les membres des deux jurys et sur les observations établies par chacun sur les épreuves écrites et celle de l'entretien au cours des réunions de délibération. Elles reposent également sur le traitement statistique des données transmises par le service du recrutement et des évaluations de l'Ecole nationale d'administration. Les membres des jurys tiennent ainsi à remercier chaleureusement l'ensemble des responsables et des équipes de l'Ecole, notamment Madame Michèle Bornert, chef du service du recrutement et des évaluations et Madame Carine Darenne, responsable des cycles de formation au sein de ce même service, pour leur professionnalisme sans faille, leur excellent et précieux concours administratif et logistique qui ont permis aux jurys d'exercer leur mission en toute sérénité.

Le bilan des concours 2015 présente des caractéristiques révélant trois enjeux majeurs qu'il convient de souligner préalablement.

L'affaiblissement de la sélectivité du concours d'accès au cycle préparatoire en 2015 notamment celui de la 1^{ère} catégorie confirme la tendance identifiée depuis quelques années. La diminution constante du nombre de candidats présents aux épreuves d'admissibilité a atteint un niveau en 2015 qui a nécessairement eu pour conséquence de réduire le nombre de candidats admissibles et donc la sélectivité de l'épreuve orale, bien que l'ensemble des postes n'ait pas été pourvu. Ce constat interroge l'attractivité de ce dispositif pour des agents publics titulaires comme non-titulaires, alors même que les administrations développent des actions en faveur de la promotion interne dans le cadre de la gestion des parcours de carrière et de l'allongement de la vie professionnelle.

Malgré cette tendance, les membres du jury ont pu apprécier pour la majorité des candidats, y compris ceux issus de grandes écoles de commerce, que le service de l'Etat fait sens et que sa mise en œuvre à un haut degré de responsabilité requerrait un parcours de formation exigeant et une motivation qu'un certain nombre de candidats ont su exprimer très clairement et avec conviction.

Par ailleurs, l'hétérogénéité du niveau de compétences professionnelles et la diversité des parcours universitaires sont inhérentes au public des candidats de ce concours. Elles n'en posent pas moins la question de l'évaluation de ces candidats selon la perspective censée être partagée par tous de présenter et réussir le concours d'entrée à l'ENA. Or, il est manifeste qu'un public de candidats présentant de tels écarts soulève le problème, pour un certain nombre d'entre eux, de la maturité de leur projet professionnel et, pour les jurys, les conditions équitables d'évaluation des candidats. Lors des auditions, les membres du jury ont pu constater que le cycle préparatoire ne répond pas au même objectif pour tous les candidats. Si pour certains, il constitue une véritable opportunité de préparation intensive aux épreuves du concours d'entrée, pour d'autres, il s'inscrit dans une logique de remise à niveau plus ou moins importante des connaissances pour favoriser leur accès à un corps ou un grade supérieur au sein de leur administration. Ces objectifs sont parfaitement légitimes et répondent à des constructions de carrière souvent très cohérentes. Mais ce constat interroge sur les objectifs même du cycle préparatoire et donc la définition des critères d'évaluation.

Il révèle aussi l'intérêt global de clarifier les objectifs de ce cycle préparatoire et donc, pour les candidats, de préciser les attendus des épreuves, notamment de l'entretien d'admission.

Ces deux principales considérations conduisent à réfléchir sur les actions à mener pour constituer un vivier de candidats de qualité pour le concours d'entrée de l'ENA. Cet enjeu est vital à double titre. Le cycle préparatoire permet, parmi d'autres dispositifs d'accès, la diversification des profils recrutés au sein de l'Ecole et participe à sa dimension méritocratique et à son ouverture sociale. Il constitue également une voie de promotion pour les agents publics dont le haut potentiel doit être détecté et valorisé pour assurer un service de l'Etat de qualité au bénéfice de tous. Ce dernier point est l'un des vecteurs prioritaires pour maintenir l'attractivité de la formation initiale dispensée par l'Ecole auprès des candidats éligibles au concours interne.

1. Des profils de qualité, malgré l'affaiblissement de l'attractivité et de la sélectivité

1.1. La confirmation d'une baisse des inscriptions et du nombre de candidats présents aux épreuves d'admissibilité

Les épreuves de sélection pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'ENA au titre de l'année 2015 ont été ouvertes par arrêté de la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique du 30 octobre 2014. Un arrêté complémentaire du 19 mars 2015 a fixé le nombre de places offertes pour ce cycle préparatoire, soit :

▪ **106 places pour la 1^{ère} catégorie¹**, soit 9 places de plus par rapport à celui qui avait été arrêté pour 2014, retrouvant l'effectif de 2012 et 2011 (105 places), qui était lui-même légèrement inférieur à celui des années précédentes (110 en 2010).

▪ **8 places pour la 2^{ème} catégorie²**, inférieur de 3 places à celui de 2014, accusant ainsi une baisse qui est constante depuis 2001 (- 80%) et qui s'est effectuée par paliers. L'« assèchement » progressif de cette catégorie est entériné, dans le cadre de la réforme du décret n°2002-50 du 10 janvier 2002 relatif aux conditions d'accès et aux régimes de formation à l'Ecole nationale d'administration, par la décision de la supprimer et de rendre éligible l'ensemble des candidats de la 1^{ère} et de la 2^{ème} catégorie à une seule voie d'accès.

1.1.1. Un nombre global d'inscriptions qui rejoint le niveau le plus faible enregistré en 2009

Pour le concours 2015, l'Ecole a enregistré :

	2012	2013	2014	2015
Inscrits	673	646	585	490
Présents	463	419	357	311
Admissibles	194	201	199	177
Admis	105	105	97	97

Source : ENA – service du recrutement et des évaluations

¹ La 1^{ère} catégorie concerne les titulaires d'un diplôme équivalent à une licence « bac + 3 ».

² La 2^{ème} catégorie regroupe ceux qui ne sont pas titulaires du diplôme exigé pour la 1^{ère} catégorie. Ils suivent une formation de deux ans.

- 490 candidatures pour la 1^{ère} catégorie, soit une baisse de 16,24% par rapport à 2014. Si cette baisse est constante depuis 2012 (-27,19%), sa variation annuelle est la plus forte enregistrée en 2015 ;

Effectif des candidats – concours PENA – 2^{ème} catégorie

	2012	2013	2014	2015
Inscrits	63	63	50	56
Présents	42	45	32	34
Admissibles	28	29	18	26
Admis	14	12	6	8

Source : ENA – service du recrutement et des évaluations

- 56 candidatures pour la 2^{ème} catégorie, soit une augmentation de 12% par rapport à 2014. L'évolution à la baisse depuis 2013 est certes constatée mais beaucoup moins forte que pour la 1^{ère} catégorie (-11,11%), même si l'effet volume est plus visible.

Cette érosion progressive et régulière des candidatures confirme une tendance de fond et on doit en interroger les raisons structurelles. L'état actuel des données statistiques établies par l'Ecole ne permet pas de les identifier. Des études pourraient utilement être menées pour approfondir la connaissance de cette situation.

1.1.2. Un taux d'absentéisme élevé pour les deux catégories

Depuis 2012, le taux d'absentéisme pour les deux catégories tend à augmenter pour atteindre un niveau, en 2015, de près de 40% pour la 2^{ème} catégorie et supérieur à 35% pour la 1^{ère} catégorie. Plusieurs raisons peuvent être évoquées, notamment celle d'un sentiment de préparation insuffisante et le fait que la présence aux épreuves écrites valide l'inscription et « consomme » le droit de tirage dont bénéficie les candidats (trois possibilités au total de présenter le concours d'accès au cycle préparatoire). Dès lors, les candidats préfèrent ne pas se présenter plutôt que de réduire leur droit de tirage.

Taux d'absentéisme – concours PENA

	2012	2013	2014	2015
1 ^{ère} catégorie	31,20%	35,14%	38,97%	36,53%
2 ^{ème} catégorie	33,73%	26,57%	36,00%	39,29%

Source : ENA – service du recrutement et des évaluations

Pour autant, cet absentéisme élevé n'est pas sans conséquence sur les coûts d'organisation du concours, notamment dans les centres qui comptent très peu de candidats.

1.1.3. Une évolution croisée de la sélectivité pour la 1^{ère} catégorie et la 2^{ème} catégorie

La totalité des places offertes n'a pas été pourvue par le jury en 1^{ère} catégorie.

97 des 106 places offertes en 1^{ère} catégorie ont été pourvues ; le jury a estimé que seuls les 97 candidats ayant une moyenne égale ou supérieure à 10 présentaient un niveau suffisant pour aborder le cycle préparatoire et disposer du potentiel pour présenter et réussir le concours interne

d'entrée de l'ENA ou, éventuellement, un autre concours interne de catégorie A+. Il n'a donc pas été établi de liste complémentaire. Cette décision, qui constitue un précédent, repose sur la priorité accordée au jury de recruter un vivier de candidats présentant le potentiel nécessaire pour bénéficier de cette préparation rémunérée. L'objectif n'était pas de pourvoir l'ensemble des postes offerts avec le risque d'accentuer la baisse de la sélectivité, dans un contexte de baisse des inscriptions, de l'augmentation de l'absentéisme aux épreuves d'admissibilité et d'un taux de désistement aux épreuves orales non négligeable (6%). Cette décision a ainsi permis de maintenir la sélectivité de l'épreuve orale, tout en gardant un effectif suffisamment conséquent pour le vivier des candidatures au concours interne d'entrée de l'ENA.

Taux d'admission global – concours PENA

	2012	2013	2014	2015
1ère catégorie	22,60%	25,05%	27,17%	31,19%
2ème catégorie	33,30%	26,66%	18,75%	23,53%

Source : ENA – service du recrutement et des évaluations

La 1^{ère} catégorie enregistre depuis 2012 une diminution constante de la sélectivité. Ce constat ne désigne pas en lui-même un affaiblissement du niveau des promotions recrutées sur les quatre dernières années. Il doit être mis en perspective avec le taux d'admissibilité, le taux d'admission à l'entretien, l'évolution de la moyenne d'admissibilité et d'admission et éventuellement le taux d'absentéisme.

Pour la 1^{ère} catégorie, l'évolution du taux d'admission tient en grande partie à l'augmentation constante et importante du taux d'admissibilité sur l'ensemble de la période.

La mise en perspective des taux et des moyennes d'admissibilité révèle une baisse du niveau des candidats aux épreuves écrites puisque les taux d'admissibilité augmentent avec une moyenne qui baisse de 1,5 point entre 2013 et 2015. Concernant l'épreuve d'admission, le constat est le même puisque même avec un taux d'admission plus faible en 2014, la moyenne d'admission a malgré tout baissé. L'année 2015 se caractérise, quant à elle, par une moyenne d'admission qui baisse, un taux d'admission qui augmente par rapport à 2013 et 2014 pour retrouver un niveau équivalent à celui de 2012 mais avec une baisse de 0,5 point de la moyenne d'admission et un nombre inférieur de postes pourvus (hors liste complémentaire).

1^{ère} catégorie – concours PENA

	2012	2013	2014	2015
Taux d'admissibilité	41,90%	47,97%	55,74%	56,91%
Taux admission entretien	54,12%	52,24%	48,74%	54,80%

Source : ENA – service du recrutement et des évaluations

1^{ère} catégorie – concours PENA

	2012	2013	2014	2015
Moyenne admissibilité	10,25	10,5	9	9
Moyenne admission	10,5	10,71	10,43	10
Moyenne admission LC	10,13	10,43	10,18	-

Source : ENA – service du recrutement et des évaluations

En 2^{ème} catégorie, le jury a pourvu la totalité des 8 places offertes. Il a en outre dressé une liste complémentaire de trois noms. A ce jour, aucun candidat inscrit sur la liste complémentaire n'a intégré le cycle préparatoire qui débute en novembre 2015.

Pour la 2^{ème} catégorie, le constat diffère quelque peu notamment sur l'évolution du taux d'admission à l'entretien qui ne cesse de diminuer depuis 2012. Il explique la baisse du taux d'admission global et cela malgré un taux d'admissibilité très élevé, qui a lui, même augmenté sans pour autant compenser la baisse du taux d'admission à l'entretien. En revanche, cette baisse ne renvoie pas à un affaiblissement du niveau des candidats, contrairement à la 1^{ère} catégorie puisque les moyennes d'admissibilité et d'admission augmentent entre 2012 et 2015, avec la définition d'une liste complémentaire pour 2015.

2^{ème} catégorie – concours PENA

	2012	2013	2014	2015
Taux d'admissibilité	66,67%	64,44%	56,25%	76,47%
Taux admission entretien	50,00%	41,38%	33,33%	30,77%

Source : ENA – service du recrutement et des évaluations

2^{ème} catégorie – concours PENA

	2012	2013	2014	2015
Moyenne admissibilité	8	7,75	9,25	9,25
Moyenne admission	10	9,57	12,43	11,86
Moyenne admission LC	-	-	-	11,43

Source : ENA – service du recrutement et des évaluations

1.2. Des caractéristiques sociodémographiques et statutaires qui évoluent peu

1.2.1. Pour les deux catégories, un âge moyen stable au-dessus de 30 ans et un écart d'âge supérieur à 25 ans

En 1^{ère} catégorie, la moyenne d'âge des candidats admissibles est de 35,1 ans et diminue très légèrement à 34,7 ans pour les candidats admis. Cela situe la promotion 2015 dans la moyenne des concours précédents avec un âge moyen au-dessus de 30 ans. Le plus jeune admis a 27 ans et le plus âgé, 55 ans. L'âge du doyen de la promotion a fortement augmenté par rapport à celui du doyen du concours 2014 (47 ans). L'écart d'âge est donc de 28 ans.

En 2^{ème} catégorie, la moyenne d'âge des candidats admissibles est de 37,7 ans et diminue à 34,8 ans pour les candidats admis, plaçant ainsi la moyenne d'âge au même niveau que la moyenne de la 1^{ère} catégorie. Cela situe la promotion 2015 également dans la continuité de la précédente

L'admis le plus jeune a 27 ans, comme en 1^{ère} catégorie, et le plus âgé 42, ce qui marque un léger un rajeunissement par rapport aux années antérieures, où le doyen était âgé de 44 ans.

1.2.2. Un choix d'évolution de carrière qui intervient en moyenne entre 9 et 11 ans d'ancienneté au sein du service public

Les candidats pour les deux catégories présentent en moyenne un état de service qui varie entre 9,25 ans pour les candidats admis de la 1^{ère} catégorie et 10,88 ans pour les admis de la 2^{ème} catégorie.

Cette moyenne révèle la volonté pour les candidats d'aborder une nouvelle phase de leur carrière après un premier cycle d'expérience professionnelle souvent en raison de l'atteinte du grade maximal dans leur corps. Ce constat est valable pour les deux catégories.

Néanmoins, cette moyenne ne doit pas occulter des parcours spécifiques liés essentiellement au statut. Les candidats qui présentent le concours au bout des quatre années réglementaires de service public sont souvent des contractuels qui souhaitent pérenniser leur volonté de servir l'Etat en sortant « par le haut ».

Parmi ces contractuels, il faut préciser la particularité de jeunes universitaires qui comptabilisent les années requises au titre de leur contrat doctoral. Juridiquement, ce contrat de droit public rend éligible ces jeunes docteurs au concours du cycle préparatoire et de l'ENA. Pour autant, à la différence des autres candidats non-titulaires qui participent directement à l'action administrative, ces contractuels assurent une activité de recherche dans le cadre de la préparation de leur thèse, avec une expérience de formation minimale qui n'est pas assimilable à une véritable expérience d'enseignement. Le choix de présenter le concours du cycle préparatoire et donc à terme de l'ENA par de jeunes docteurs quasiment à l'issue de leur période contractuelle interroge la maturité du projet professionnel au regard :

- des missions auxquelles forme l'Ecole et auxquelles un parcours de formation à la recherche ne destine pas directement ;
- de la finalité d'enseignement et de recherche d'un parcours doctoral validé par le corps enseignant et financé par l'université.

Cette interrogation ne remet pas en cause les qualités intrinsèques des candidats et leur prestation mais elle renvoie à l'enjeu plus général de la question du sens du projet de recherche sécurisé par un contrat doctoral et à l'orientation professionnelle de ces jeunes universitaires.

1.2.3. Un taux de féminisation de la promotion 2015 qui s'inscrit dans la tendance des années antérieures, à l'exception du pic observé en 2014

En 1^{ère} catégorie, la proportion globale de femmes diminue par rapport à l'année 2014 qui avait enregistré une forte augmentation. Elles représentent 42,30% des candidats admis pour la 1^{ère} catégorie et 25% pour la 2^{ème} catégorie. A l'instar des années 2011, 2012, les femmes de la 1^{ère} catégorie comme, de manière plus systématique, celles de la 2^{ème} catégorie ont plus de mal à réussir l'épreuve orale d'admission. Ce constat rejoint celui plus général de la difficulté pour les candidates aux concours à répondre aux attendus de cette épreuve.

Taux de féminisation – concours PENA

		2011	2012	2013	2014	2015
Catégorie 1	Admises	38,50%	42,80%	41%	50,50%	42,30%
	Admissibles	44%	40,70%	43%	48,20%	46,33%
Catégorie 2	Admises	26,70%	14,30%	42%	16%	25%
	Admissibles	31,20%	35,70%	67%	33%	35%

Source : ENA – service du recrutement et des évaluations

1.2.4. La confirmation d'une tendance à la hausse de la part des contractuels parmi les candidats de la 1^{ère} catégorie

L'évolution relevée l'an dernier sur la présence des contractuels dans le concours se renforce, confirmant les changements des modalités de recrutement des administrations et organismes publics.

En 1^{ère} catégorie, la présence des contractuels parmi les admissibles augmente légèrement par rapport à 2013 et 2014. Elle représente 20% des admissibles contre 18,5 % en 2014 et 13% en 2013 et également 20 % des admis, soit la même proportion qu'en 2014, contre 8 % en 2013. En revanche, la part des candidats admis en 2^{ème} catégorie a très fortement baissé (4,3%) par rapport à 2014 (33%) et 2013 (8%).

1.2.5. Des candidats majoritairement issus de la fonction publique d'Etat, à l'instar des années précédentes

En 1^{ère} catégorie, 85% des candidats admis sont issus de la fonction publique d'Etat (FPE), contre 11% des admis provenant de la fonction publique territoriale (FPT) et 4% des admis originaires de la fonction publique hospitalière (FPH).

Comme les années précédentes, quatre ministères sont surreprésentés : l'Education nationale, notamment avec des enseignants souvent titulaires de diplômes de très haut niveau, les Finances, l'Intérieur et les ministères sociaux (affaires sociales et travail). Ce dernier ministère supplante le ministère de la Défense par rapport à la promotion précédente. L'Education nationale (personnel enseignant et administratif) et les Finances représentent à eux seuls 55% des candidats admissibles et 52% des admis. Il faut souligner la part des enseignants qui constituent à eux seuls près de l'équivalent (22%) de l'effectif originaire des Finances (24%). Cette situation n'est pas uniquement liée à la forte proportion des candidats inscrits issus de ces ministères. Les membres du jury ont pu vérifier lors de l'épreuve orale les qualités intrinsèques des candidats présentant un haut niveau de qualification et une maîtrise de l'entretien qui tiennent en partie à leur parcours universitaire et professionnel mais également à leur niveau de préparation.

Répartition inter-fonction publique – concours PENA – 2015 1^{ère} catégorie

	Admissibles	Admis
FPE	77%	85%
FPT	14%	11%
FPH	9%	4%

Source : ENA – service du recrutement et des évaluations

FPE - Administration d'origine – concours PENA – 2015
1ère catégorie

	Admissibles	Admis
Economie	24%	24%
Education nationale	31%	28%
<i>dont enseignants</i>	22%	22%
<i>dont hors enseignants</i>	9%	6%
Intérieur	9%	8%
AS-Travail	12%	15%
Autres ministères	24%	25%

Source : ENA – service du recrutement et des évaluations

A la différence des trois années précédentes, la 2^{ème} catégorie fait apparaître un contingent limité (8%) de la FPH. Aucun candidat issu de la FPT n'a été admis. En revanche, la FPE représente 82% de l'effectif admis.

Répartition inter-fonction publique – concours PENA – 2015
2ème catégorie

	Admissibles	Admis
FPE	79%	82%
FPT	8%	0%
FPH	13%	18%

Source : ENA – service du recrutement et des évaluations

A l'instar des années précédentes, le succès de la promotion 2015 est très concentré entre deux ministères, Défense (22%) et Intérieur (22%), dont les agents apparaissent particulièrement bien préparés et très motivés.

FPE - Administration d'origine – concours PENA – 2015
2ème catégorie

	Admissibles	Admis
AE	5%	11%
Agriculture	5%	11%
Défense	16%	22%
Economie	26%	0%
Education nationale (enseignant)	5%	11%
Intérieur	21%	22%
La poste	5%	11%
SPM	11%	0%
IGN	5%	11%

Source : ENA – service du recrutement et des évaluations

2. Un bilan des épreuves écrites et orales assez proche des années précédentes qui invite à améliorer fortement la préparation des candidats

Les jurys de l'année 2015 reprennent en grande partie les observations présentées dans les précédents rapports, auxquels les candidats pourront utilement se référer. Ils souhaitent préciser ci-après à nouveau leurs attentes et appeler l'attention des candidats et des centres de préparations sur le fait que les épreuves de sélection pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'ENA, dit cycle PENA, sont un concours exigeant auquel il convient de se préparer.

Les écrits d'admissibilité se sont déroulés pour les deux catégories le 31 mars 2015. Comme les années précédentes, l'Ecole a mis en place un dispositif permettant aux candidats de composer en évitant d'importants déplacements, grâce à douze centres d'examen : dix centres en métropole (Paris, Rennes, Lyon, Bordeaux, Strasbourg, Marseille, Toulouse, Dijon, Nancy, Grenoble) et deux outre-mer (Saint-Denis de La Réunion et Fort-de-France).

Le centre de Paris a accueilli des candidats autorisés, pour raison médicale, à participer aux épreuves dans des conditions aménagées.

Les oraux d'admission ont eu lieu dans les locaux de l'Ecole à Paris : entre le 4 juin et le 1^{er} juillet 2015 pour la 1^{ère} catégorie ; et du 18 au 22 mai 2015 pour la 2^{ème} catégorie.

Conformément à un usage désormais établi, les jurys ont reçu les candidats admissibles non admis qui ont demandé à les rencontrer. Ces entretiens sont l'occasion de fournir aux candidats, dans un cadre moins formel, une appréciation sur leur seule prestation orale (les copies de l'écrit demeurant anonymes) et d'éventuels conseils pour une nouvelle candidature.

Ces discussions ont eu lieu le 23 septembre 2015 pour les deux catégories. 26 candidats de la 1^{ère} catégorie et 7 candidats de la 2^{ème} catégorie ont souhaité rencontrer les membres du jury. En outre, 2 candidats en résidence en outre-mer ont été contactés par téléphone.

2.1. A l'écrit, une majorité de candidats révèle une maîtrise insuffisante des épreuves et une réflexion sur les enjeux souvent partielle

La sélection pour l'accès au cycle préparatoire n'a pas pour objet de vérifier seulement des connaissances, mais aussi l'existence de savoir-faire, de techniques et de qualités liés à une expérience professionnelle.

Les épreuves écrites permettent d'opérer une première sélection parmi les candidats, propre à garantir la maîtrise de certaines connaissances, d'une technique de la synthèse ainsi que la capacité à organiser une réflexion autour d'un sujet d'actualité. Elles visent également à vérifier des aptitudes rédactionnelles qui doivent être acquises pour tirer le meilleur bénéfice du cycle préparatoire.

L'objet de l'oral est autre. L'arrêté du 3 mars 2006 prévoit que la conversation avec le jury a pour objet de « déceler l'intelligence que le candidat a de ses fonctions professionnelles et son ouverture d'esprit ». L'objectif du jury est d'évaluer la capacité des candidats à valoriser et à analyser leurs fonctions dans l'environnement professionnel qui est le leur, au regard de compétences techniques,

managériales et d'une mise en perspective de leurs missions avec les enjeux de politique publique qui se posent actuellement. Il est également soucieux d'apprécier les qualités d'expression orale du candidat. Le cadre général de l'évaluation ainsi posé doit permettre de détecter le potentiel des candidats qui souhaitent assumer les différentes responsabilités attribuées à un haut fonctionnaire, selon le domaine d'exercice envisagé.

En outre, l'épreuve de l'entretien mesure le degré de maturité du projet professionnel propre à chaque candidat. Cet aspect est loin d'être anodin puisqu'il conditionne l'approche avec laquelle les candidats entendent aborder une année de préparation intensive, qui requiert un très fort investissement personnel et une détermination psychologique essentielle pour la réussite du concours d'entrée.

2.1.1. La réalisation d'une note de synthèse constitue un exercice spécifique qui diffère de la note administrative

Ces épreuves sont l'occasion pour les candidats de manifester leur capacité à construire un raisonnement, développer des arguments à partir de leurs connaissances ou de l'analyse d'un dossier et rédiger une note.

Il ressort de l'ensemble des observations établies par les correcteurs de la note de synthèse comme de la dissertation sur une question d'actualité que les candidats sont insuffisamment préparés à ces deux épreuves.

Cette note nécessite de construire et de présenter une problématique qui ordonne tous les éléments du dossier et en éclaire le sens. L'épreuve consiste en effet dans la vérification de la capacité de compréhension d'un ensemble d'informations ; elle ne doit pas se transformer en dissertation ni en fiche technique. Il ne s'agit en aucun cas d'une description ou d'une simple analyse.

Ce travail doit se fonder sur les seules pièces du dossier. Une mention a été portée sur le dossier pour préciser que la note de synthèse est rédigée « à partir des seuls documents joints ».

Quant au style de rédaction, il doit se rapprocher autant que possible de celui d'une note administrative. En particulier, il est préférable de citer directement les documents, comme le ferait un fonctionnaire, en évitant les renvois aux documents du dossier (« cf. document n° X »).

A la lumière de ces critères, il apparaît que cet exercice est parfaitement maîtrisé par une minorité de candidats. Même si le sujet est compris, la majorité n'exploite pas suffisamment les documents du dossier. Cela se traduit par un traitement qui ne porte que sur certains documents et/ou par une analyse partielle, voire superficielle, des développements exprimés par les auteurs. Dans le cas du dossier proposé pour la 1^{ère} catégorie, la plupart des candidats n'ont traité que du régime de l'intermittence souvent d'ailleurs à travers une approche très descriptive, en traitant superficiellement voire en occultant l'enjeu de la flexisécurité qui était pourtant au cœur du sujet. Cela montre que trop souvent les candidats n'interrogent pas les points de vue exprimés dans les documents. A titre d'exemple, le rapport de la Cour des Comptes a été considéré comme une source indiscutable. Rares sont les copies qui ont confronté les conclusions du rapport avec les rapports parlementaires, ce qui d'emblée place le candidat dans une approche « orientée » et l'empêche d'avoir une analyse exhaustive et distanciée. La sélection des textes avait pourtant ménagé une place de choix à des articles universitaires, à la fois problématiques et didactiques. La majorité des candidats n'a pas su en tirer les arguments et les articuler à des dispositions techniques.

Il en est globalement de même pour les candidats de la 2^{ème} catégorie. Si le sujet a été bien compris, il a été en revanche mal traité et a révélé également un manque de restitution des enjeux et de distanciation par rapport aux débats pourtant essentielle sur un sujet concernant le bien-être animal. Il ressort également que certaines copies révèlent des impropriétés de langage, un manque de cohérence du plan.

2.1.2. Les résultats relatifs à la dissertation révèlent une très forte hétérogénéité du niveau de préparation et de maîtrise des connaissances entre les candidats

Les sujets d'actualité nécessitent des connaissances sur les questions économiques, politiques, internationales et sociales du moment. Il est en conséquence recommandé de ne pas choisir un sujet dans lequel on ne possède pas les connaissances les plus essentielles : les correcteurs sont en effet attentifs à vérifier que l'ensemble du champ du sujet est correctement traité par les candidats.

Les correcteurs soulignent tous une technique imparfaite de la dissertation. La majorité des copies se caractérise par un manque de définition des termes du sujet, une approche des enjeux peu claire, une argumentation peu étayée et, pour les sujets jugés plus accessibles, des axes de réflexion trop généraux voire superficiels. Le traitement global du sujet apparaît souvent déséquilibré, révélant très probablement un problème de gestion du temps par les candidats. En outre, dans bon nombre de copies la cohérence interne du raisonnement selon le plan classique « thèse/antithèse » pose problème pour la compréhension du correcteur. Le fil conducteur annoncé par le plan en introduction n'est pas toujours respecté.

Pour les sujets jugés plus « pointus », ce choix s'est avéré payant pour les candidats qui avaient les connaissances nécessaires pour présenter de manière nourrie une réflexion personnelle. Pour certains, leur maîtrise technique était indéniable mais ne prenait pas suffisamment de hauteur par rapport aux enjeux que soulevait le sujet, ce qui les conduisait à le traiter de manière partielle.

Sur la forme, les candidats démontrent une capacité de rédaction de bon niveau même si nombre de fautes d'orthographe, parfois de syntaxe renvoient probablement à l'absence du temps dégagé pour la relecture.

En conclusion, rares sont les copies qui ont été en mesure de valoriser une réflexion personnelle, synthétique et argumentée sur un sujet proposé. Seuls, les candidats qui ont fait le choix d'un sujet qu'ils maîtrisaient de manière précise ont réussi à répondre aux attendus de l'épreuve

2.1.3. Une préparation de l'écrit qui doit avoir pour priorité une maîtrise du temps, une capacité à détecter rapidement les enjeux et à les traiter de manière précise, étayée et synthétique

- La maîtrise des qualités rédactionnelles est un préalable

A l'instar des recommandations énumérées lors des années précédentes, les membres du jury rappellent la nécessité de :

- soigner l'écriture, qui doit être lisible ;
- présenter un le plan qui rende visible l'articulation de la réflexion de manière précise et synthétique ;

- veiller à la précision des termes et à l'exactitude des références qui nourrissent l'analyse ;
- veiller à l'orthographe, en prévoyant un temps final de relecture ;
- adopter un style clair, sobre qui facilite la lecture des développements.

Cette maîtrise formelle ne peut s'acquérir qu'en vertu d'une pratique de l'exercice, ce qui invite les candidats et les centres de préparation à permettre la réalisation de devoirs écrits très réguliers, dans les conditions de concours, si possible.

- La nécessité de renforcer les connaissances de base et la capacité à développer une réflexion personnelle sur l'actualité

Pour la note de synthèse, durant la phase de préparation des candidats, l'effort doit porter sur l'apprentissage de la hiérarchisation des documents et de leur lecture raisonnée, c'est-à-dire selon la définition des termes du sujet dans l'objectif d'identifier les axes de problématique au sein des documents. La détection d'un ou plusieurs documents « pivots » est nécessaire pour permettre au candidat de les articuler à des documents plus « périphériques » mais non moins importants pour affiner la réflexion. Ce premier travail de lecture de documents est nécessaire pour ensuite établir le plan de la note et ainsi articuler les idées clés tirées du dossier, sans aller au-delà.

Pour la question d'actualité, la forme de l'exercice renvoie à la méthode classique de la dissertation normalement maîtrisée par la plupart des candidats ayant un cursus universitaire. En revanche, elle nécessite une maîtrise particulière du temps puisque l'épreuve dure trois heures ce qui exige une mobilisation rapide de connaissances solides et surtout de concentrer l'effort sur la définition des enjeux dont doit découler un plan. Cet exercice exige d'étayer chaque idée par une illustration (références théoriques/universitaires, analyse d'un évènement d'actualité ou historiques, données statistiques) afin d'éviter des affirmations gratuites et d'affiner l'analyse. Il est fondamental de dégager le temps nécessaire pour une rédaction « sereine » et de ne pas passer trop de temps dans la recherche des connaissances.

Cela suppose en amont de l'épreuve que les candidats possèdent les connaissances de base (conceptuelles, historiques, économiques et juridiques) au moins dans l'une des quatre thématiques proposées. Si la préparation à cette épreuve n'est évidemment pas aussi exigeante que les épreuves du concours d'entrée, elle doit porter l'accent sur la capacité des candidats à disposer d'un ensemble de connaissances solides et à développer des « réflexes » de problématisation et de construction du plan. Le but est d'assurer un niveau d'analyse suffisant et relativement exhaustif qui permette aux candidats d'accéder et de dépasser la moyenne voire plus si le temps dégagé à la rédaction est suffisant.

2.2. L'entretien : une évaluation de compétences et de qualités intellectuelles et humaines à travers la valorisation d'une expérience professionnelle

2.2.1. La composition diversifiée du jury est une garantie pour une appréciation équilibrée de la prestation des candidats

Le jury est composé de sept membres qui réunissent une grande diversité de cultures administratives, d'expériences et de centres d'intérêt. Les candidats ne doivent pas être sur la défensive, ou déstabilisés par lui, mais au contraire être assurés que cette composition garantit, pour chaque entretien, des avis complémentaires dont il est rare que l'un au moins ne soit pas plus particulièrement bienveillant et compréhensif.

2.2.2. Le référentiel de compétences constitue la matrice pour apprécier de manière exhaustive et équitable l'ensemble des candidats

Ce référentiel moins exhaustif et approfondi que celui établi dans le cadre du concours d'entrée de l'ENA reprend néanmoins des items jugés fondamentaux et comme étant des préalables pour la préparation au concours d'entrée.

Les membres du jury ont établi ce référentiel autour de trois grands axes :

- les qualités professionnelles : éthique professionnelle (sens de l'engagement et de l'intérêt général, sens de la loyauté et rapport à la hiérarchie, connaissance des droits et des devoirs et de la déontologie du fonctionnaire), qualités relationnelles (capacité à se remettre en cause, capacité à gérer les conflits, maîtrise du stress, adaptabilité) ;
- les compétences professionnelles : connaissances techniques (selon le domaine d'expertise du candidat), capacité à mettre en place des projets ou à mener des initiatives pragmatiques, innovantes, capacité à prendre des décisions et à encadrer une équipe (selon l'expérience du candidat), capacité à communiquer et défendre une position ;
- la maturité du projet : connaissance des fonctions envisagées à l'issue de l'ENA, capacité à assumer un passé professionnel et à l'articuler avec une nouvelle orientation professionnelle.

Pour apprécier les candidats à l'aide de ces différents items, le jury a souhaité varier les types de questions : question de réflexion invitant à un positionnement du candidat, résolution brève d'un cas pratique simple, question de connaissance générale du milieu professionnel dans lequel évolue le candidat, question d'ouverture ou d'actualité en lien avec les thématiques traitées par le candidat dans le cadre de ses fonctions ou au titre de ses centres d'intérêt renseignés dans la notice individuelle communiquée au jury (cf. annexe 2, rappels des points structurants de l'entretien).

L'évaluation des candidats à la lumière de ces différents items a donné lieu systématiquement à des échanges au sein du jury à l'issue des prestations et ils ont été adaptés et affinés au regard de la diversité des parcours et des profils pour assurer une égalité de traitement entre les candidats.

Enfin, les membres des deux jurys ont eu le souci commun d'assurer le recrutement d'un vivier diversifié de candidats, convaincus de la nécessité pour l'Etat de disposer de hauts fonctionnaires de qualité capables de mettre à profit la diversité de leurs parcours et de leurs profils pour répondre aux différentes missions qui lui incombent.

2.2.3. Les entretiens menés en 2015 pour les deux catégories révèlent de fortes disparités entre les candidats dans la maîtrise et dans leur approche de l'exercice

- Un préalable de moins en moins observé : la nécessité pour les candidats de s'assurer de leur éligibilité

En 1^{ère} comme en 2^{ème} catégorie, une attention particulière doit être portée à la recevabilité des dossiers. De la même manière qu'en 2013 et 2014, des candidats ont perdu le bénéfice de leur admissibilité, voire de leur admission, du fait qu'ils ne remplissaient pas les conditions d'inscription au concours : l'an dernier, il s'agissait de candidats en 2^{ème} catégorie qui étaient titulaires d'un diplôme Bac +3 ; cette année, ce sont deux candidats en 1^{ère} catégorie dont il s'est avéré qu'ils ne possédaient pas la qualité d'agents publics. Une vérification soigneuse s'impose pour les contractuels des organismes ou établissements ne possédant pas le caractère administratif.

La vérification des conditions requises pour concourir se déroule durant la période des oraux. Les candidats admissibles sont informés individuellement de la recevabilité de leur dossier.

A l'instar de 2014, cette année, le service du recrutement et des évaluations a constaté une recrudescence de dossiers incomplets voire irrecevables : absence d'état des services permettant de vérifier les conditions d'ancienneté et d'activité, présentation de photocopies alors que le dossier d'inscription demande des originaux, absence de cachet de l'administration ou de signature...

Il est donc vivement recommandé aux candidats, dès leur inscription, de solliciter le service des ressources humaines de leur administration afin de s'assurer, d'une part, qu'ils justifient des quatre années de services publics requis au 31 octobre de l'année des épreuves ; et d'autre part, de lui soumettre dans les meilleurs délais le formulaire d'état des services de l'ENA pour validation, afin de faire parvenir l'original au service du recrutement et des évaluations avant les épreuves orales.

- Le respect du délai d'envoi de la notice individuelle et l'information explicite de l'administration de l'Ecole en cas de désistement

Le jury a pu constater le dépassement des délais de réception des notices individuelles. Bien que minoritaire, la question s'est posée à quelques reprises de savoir comment le jury pouvait préparer un entretien sans notice et sur l'audition d'un candidat qui apporterait celle-ci lors de l'audition. La question de l'égalité de traitement se pose. Dans les faits, l'absence de renvoi de la notice est annonciatrice d'un désistement des candidats qui n'en informent pas toujours les référents du service du recrutement et des évaluations de l'Ecole.

Il est demandé aux candidats de respecter les délais d'envoi et de prévenir l'Ecole dès que leur décision de désistement est prise.

- Des prestations de qualité inégale qui invitent à renforcer la préparation des candidats

Une remarque liminaire porte sur la confusion implicite et parfois explicite de certains candidats sur l'objet du cycle préparatoire. Ce dernier ne constitue pas une année de formation « classique » consistant en l'apprentissage de compétences ou de connaissance. Il est avant tout de préparer les futurs candidats à la maîtrise d'exercices imposés et de répondre aux attentes du jury du concours d'entrée (connaissances intégrées, capacité de raisonnement et d'élocution, savoir être). C'est la raison pour laquelle le jury tient à rappeler qu'intégrer le cycle préparatoire ne peut être considéré par les candidats de la 1^{ère} catégorie comme une année d'acquisition de connaissances. Cette appréciation est différente pour les candidats de la 2^{ème} catégorie qui disposent de deux ans de préparation, précisément pour bénéficier d'une mise à niveau.

Cette confusion révèle souvent que les candidats n'ont pas nécessairement bien identifié les objectifs attendus et, surtout, n'ont pas toujours mesuré l'écart à franchir entre leurs compétences et leurs qualités et le niveau requis pour réussir le concours. Or, le jury s'applique à identifier les compétences détenues par les candidats à cette fin. Il attend de ces derniers une description précise et objectivée de leurs compétences et une présentation de la manière dont ils se proposent de les employer au service de l'intérêt général, et en l'occurrence, de l'Etat. Cet exercice est exigeant : il réclame de la part des candidats un travail préalable approfondi d'analyse de soi et d'expression pour analyser, mettre ces compétences à jour et les exposer de manière claire à un jury qui ne connaît pas toujours précisément bien les fonctions déjà exercées par les candidats.

Le jury attend des candidats une description et une analyse sincère, personnelle et étayée de ses fonctions passées et actuelles. Ils doivent savoir se situer dans leur administration, décrire précisément leurs activités, identifier les limites, les dysfonctionnements inhérents à toute organisation. Il est donc recommandé aux candidats de préparer soigneusement cet aspect de leur entretien. A cette fin, ils doivent être aussi concrets que possible, et veiller à se rendre compréhensible par tous les membres du jury, dont les activités professionnelles sont parfois très éloignées des leurs.

Le jury s'est montré, comme les années précédentes, attentif à la capacité des candidats à se frotter à la gestion et à l'encadrement et à en rendre compte, de manière concrète et détaillée. Il peut arriver que le jury constate que la nécessaire expérience fait défaut à un candidat au regard de son parcours professionnel et lui demande d'exposer sa conception de l'encadrement. Il a également été vigilant sur la capacité des candidats à exprimer leur propre vision du service de l'Etat notamment dans sa composante déontologique et éthique, et leur position sur certains grands dossiers d'actualité quand ceux-ci avaient l'opportunité d'exercer dans un domaine qui leur était lié.

Enfin, les candidats doivent prendre soin d'expliquer clairement et de façon convaincante pourquoi ils ont choisi ce concours de préférence à d'autres (IRA, INET, concours directs d'accès à tel ou tel corps...) et la manière de valoriser cette expérience en cas d'échec. Dans cette perspective, les candidats auraient intérêt à rencontrer quelques hauts fonctionnaires, à leur présenter leur projet et à échanger avec eux ; un entretien avec le supérieur hiérarchique « énarque », lorsqu'il existe, devrait être sollicité plus souvent. Le jury attend de la part de fonctionnaires déjà en activité une connaissance concrète des emplois visés. A l'instar de la session 2014, le jury a constaté que la démarche des candidats apparaît dans un certain nombre de cas comme une initiative toute personnelle, sans un accompagnement nécessaire de leur service de ressources humaines. La difficulté d'un tel concours avec l'investissement personnel qu'il implique nécessite que les candidats soient épaulés par leur service gestionnaire et les centres de préparation non pas en vue d'être assistés mais pour affiner leur projet et les préparer en connaissance de cause pour maximiser leur chance de réussite.

A l'aune de l'ensemble de ces orientations, chaque jury a pu faire le constat convergent de grandes différences dans les prestations orales qui tiennent en grande partie aux différences de préparation des candidats. Les difficultés à gérer le stress, l'absence de connaissance sur les fonctions envisagées à l'issue de l'ENA, une présentation et une analyse souvent très cloisonnée et limitée au strict périmètre d'activité professionnelle (et non l'organisation) ont été des défauts malheureusement trop récurrents tout au long de ces auditions. A titre d'exemple, trop de candidats ont exprimé leur souhait d'intégrer la carrière préfectorale, sans connaître les bases de l'organisation territoriale de l'Etat ni les missions du corps préfectoral et les enjeux qui le structurent.

Il est donc essentiel que les candidats aidés par leur centre de préparation veillent à maîtriser ce « noyau dur » pour assurer une prestation correcte et montrer au jury leur intelligence des fonctions exercées et leur ouverture d'esprit.

Par ailleurs, comme toute épreuve orale, le soin apporté à l'expression orale et au comportement est également un critère de sélection car il doit permettre au jury d'évaluer la capacité à communiquer, c'est-à-dire à présenter et à défendre des positions et à créer un climat de confiance favorable à un échange constructif. Ce dernier point est fondamental car tout futur haut fonctionnaire, quelles que soient ses fonctions, est conduit à développer des compétences sur ce point pour défendre les dossiers et/ou animer une équipe dont il a la responsabilité.

Il convient pour cela que des entretiens blancs soient régulièrement proposés et insistent sur l'ensemble de ces points par la variété des types de questions et la diversification des profils des jurys fictifs.

Rapport présenté pour les jurys par Bénédicte RENAUD-BOULESTEIX,
Inspectrice de l'administration,
Présidente des jurys des épreuves de sélection pour l'accès, en 2015, au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'Ena - 1^{ère} et 2^{ème} catégories.

ANNEXE 1

ELEMENTS DE CORRECTION DES SUJETS RELATIFS A LA NOTE DE SYNTHÈSE ET A LA QUESTION D'ACTUALITE

Cette présentation des différents axes de traitement des sujets a pour but d'illustrer de manière concrète les attendus des correcteurs quant au niveau d'analyse, de connaissances et de structuration des développements. L'objectif est de donner des points de repères aux candidats dans leur préparation. Elle ne saurait constituer des corrigés-types.

1. La note de synthèse

1.1. 1^{ère} catégorie : « Le régime des intermittents du spectacle : socialisation du risque ? »

La réalisation de la note devait avoir pour objet de présenter la problématique de l'emploi artistique marqué par la discontinuité, la flexibilité, la mobilité, la multiplicité des employeurs et en dresser un portrait chiffré. En introduction, il était essentiel de définir l'intermittence au regard du droit du travail, du code de la propriété intellectuelle, selon une perspective historique. Il était également requis de déterminer le périmètre d'application de ce régime et d'en résumer le principe, les conditions d'éligibilité et le calcul de l'indemnisation. Il s'agissait ensuite d'une part de caractériser le travail intermittent comme modèle de salariat alternatif au plein emploi (emploi discontinu et flexibilité des relations contractuelles ; spécificité du secteur culturel : risque de la carrière artistique, secteur subventionné, exception culturelle ; l'organisation « par projets » du marché du travail artistique correspondant au « nouvel esprit du capitalisme »). D'autre part, cette caractérisation devait être discutée au regard de sa mise en œuvre par les acteurs et de son évolution vers un dispositif de flexisécurité, ce régime étant considéré comme un laboratoire d'innovation sociale (évaluation du coût du régime des intermittents ; le financement de la protection sociale assurantielle ; la responsabilisation des employeurs).

1.2. 2^{ème} catégorie : « Le bien-être animal »,

Le cœur de la question du bien-être animal portait sur la mise en perspective de la production en masse d'animaux considérés comme des choses, celle de leur transport et de leur abattage avec celle du traitement éthique et du bien-être animal. L'approche du sujet était donc à la fois juridique, éthique et économique. Dans un premier temps, il s'agissait de voir en quoi les dimensions juridique et économique reposent sur des considérations éthiques et un imaginaire collectif dynamique (qu'est-ce qu'un animal et son bien-être ?, la conciliation de l'éthique et de la productivité, les représentations collectives et le changement des mentalités). Puis dans un deuxième et troisième temps d'identifier les enjeux juridiques de ce bien-être (évolutions du droit français, impact du droit communautaire, l'utilisation des procédures contentieuses par les associations) ainsi que les problématiques économiques notamment celle qui place l'Etat dans un rôle de régulateur en veillant à la quantité et à la qualité des nourritures offertes aux populations, mais aussi aux conditions de production de ces nourritures et donc d'élevage des animaux. Le défi est de trouver la juste équation entre les quantités produites, la qualité des produits et les conditions de leur production, problème spécifique s'agissant des animaux.

2. La question d'actualité

2.1. Pour la 1ère catégorie, le choix des candidats s'est porté majoritairement sur la question d'actualité d'ordre politique « religion et espace public ».

Ce sujet a été manifestement jugé le plus accessible mais il présentait l'écueil de favoriser le développement de lieux communs et de commettre des confusions dans l'utilisation des concepts. Pour les autres sujets, l'essentiel des copies traite de manière partielle ou superficielle les enjeux en raison d'un manque de connaissances ou d'une approche trop limitative, à l'instar de la question d'actualité d'ordre économique, pour laquelle la plupart des copies ont traité de l'union économique et monétaire européenne et non du concept économique d'union monétaire comme la formulation du sujet y invitait.

Répartition du choix des sujets de question d'actualité – concours PENA 2015

Sujet	Nombre de copies	Part en %
Question d'ordre politique	134	43,09
Question d'ordre économique	61	19,61
Question d'ordre social	63	20,26
Question d'ordre international	53	17,04

Source : ENA – service du recrutement et des évaluations

La question d'actualité d'ordre politique – « Religion et espace public » – s'inscrivait dans le contexte d'une République laïque, élément central du sujet (loi de 1905 et principes généraux) et doit confronter ce cadre juridique et principiel de l'organisation étatique avec la constitution de l'espace. L'enjeu du sujet était de réfléchir sur les tensions qui existent entre le principe de laïcité et les obligations juridiques et administratives qui en découlent avec l'expression et la pratique sociales de la religion. Le traitement du sujet exigeait de confronter les différentes approches de la laïcité qui se font jour dans les débats actuels sur la question de la neutralité de l'Etat. La connaissance des situations particulières de l'Alsace-Moselle et de la Guyane constituait un élément de comparaison intéressant et valorisé. L'écueil était de limiter le traitement du sujet à la connaissance des lois sur les signes religieux et sur la dissimulation du visage. Dans un premier temps, il s'agissait de développer les conceptions divergentes de la laïcité (restriction de l'expression religieuse ou au contraire ouverture de l'espace public au pluralisme confessionnel à l'instar d'une tradition anglo-saxonne ou concordataire). Dans un second temps, devaient être abordées les tensions entre le principe de neutralité de l'Etat et la liberté de conscience notamment dans son expression religieuse à travers les lieux publics de pratique sociale (notamment la rue, l'école, la prison).

La question d'actualité d'ordre économique – « La politique budgétaire en union monétaire » - le sujet faisait référence à un thème porté sur le devant de la scène par la situation des finances publiques de plusieurs pays européens depuis la crise financière de 2008. Il faisait appel à des connaissances théoriques qui devaient être associées à une analyse des faits et des débats récents relatifs à la façon d'organiser les politiques budgétaires nationales dans l'union monétaire européenne. Mais le piège consistait justement à traiter le sujet sous l'angle uniquement empirique de la crise des finances publiques dans l'union monétaire européenne, ce que peu de copies ont malheureusement évité. Le sujet devait en fait amener les candidats à se poser en particulier les questions suivantes :

- quel rôle et quels objectifs fixer à la politique budgétaire dans une union monétaire ?
- quelle coordination entre politique budgétaire et politique monétaire commune ?

- quels enjeux d'une politique budgétaire menée par des États (fortement) endettés dans une union monétaire ?
- quelle efficacité d'une coordination des politiques économiques par des règles budgétaires dans une union monétaire ? d'un fédéralisme budgétaire ? qu'est-ce qu'une zone monétaire optimale ?

La réponse à ces questions permettait dans un premier temps de montrer que la primauté accordée à la politique monétaire commune peut conduire à assigner un rôle précis à la politique budgétaire dans une union monétaire et à encadrer les interactions de cette dernière avec la politique monétaire en mettant une place une coordination par des règles. Puis dans un second temps, elle impliquait d'identifier les raisons pour lesquelles la coordination des politiques monétaire et budgétaire et entre politiques budgétaires ne peut se limiter à un ensemble de règles et conduit à envisager un fédéralisme budgétaire pour garantir la crédibilité et la pérennité d'une union monétaire.

La question d'actualité d'ordre social – « L'apparition durable d'un quatrième âge : enjeux et conséquences » - ce sujet comportait deux confusions à éviter celui d'identifier le quatrième âge aux enjeux du vieillissement global de la population et celui de considérer ce sujet sous l'unique angle de la dépendance en se centrant sur la question du financement qui en général inhibe toutes les autres dimensions du sujet, notamment les dimensions positives. Dans un premier temps, il s'agissait de préciser que le quatrième âge était certes un défi réjouissant, mais porteur de risques (sur le système de santé, sur l'organisation familiale dans la prise à leur charge des personnes âgées, sur le système de financement des hébergements spécialisés, sur le modèle d'équilibre social et de perception des générations). La question des actions publiques à mener devait être développée dans un second temps en soulignant les difficultés d'orientations dans ce domaine (réforme des retraites avec l'allongement de la durée de vie, l'absence de décision sur les modalités socialisées ou non de financement de la dépendance) ; en présentant les deux logiques qui ont présidé aux actions menées (une logique d'organisation et d'urgence pathologique; une logique visant à adapter globalement notre société à l'allongement des durées de vie).

La question d'actualité d'ordre international – « L'enjeu des relations diplomatiques avec l'Iran » - le sujet faisant l'objet d'une intense actualité - dans l'une de ses composantes au moins - qui est celle des négociations multilatérales sur la levée des sanctions internationales liées à l'équipement nucléaire de l'Iran, dont la date butoir était le 31 mars 2015 – il convenait de dépasser cette seule problématique, abondamment traitée par la presse depuis trois mois au moins. Il s'agissait en introduction d'exposer brièvement quelques généralités sur l'Iran (données démographiques et géographiques de base, économie, régime politique etc..) ; le contexte historique des relations difficiles de la République islamique avec les nations occidentales, et le dégel relatif intervenu depuis l'élection d'Hassan Rohani à la présidence de la République en juin 2013 ; enfin les enjeux multilatéraux d'une évolution des relations diplomatiques entre l'Iran et les pays occidentaux (le libellé du sujet ne limite pas son traitement aux seules relations bilatérales franco-iraniennes), notamment la question des réactions d'Israël à cette évolution et aussi l'aspect géostratégique de la place de la puissance Chiite dans les conflits en cours (avec l'Etat islamique en Irak et en Syrie). Les axes de développements devaient aborder respectivement :

- la place de l'Iran dans le paysage géostratégique du Golfe persique (position frontalière, le poids des ressources pétrolières et gazières, le contrôle du détroit d'Ormuz), le précédent politique que constitue la République islamique Chiite dans l'histoire contemporaine et le basculement récent vers une tendance politique réformatrice depuis les élections de juin 2013 ;
- les principaux conflits avec l'occident, à la base des difficiles relations diplomatiques de l'Iran (relations difficiles avec les Etats-Unis, depuis la chute du Shah, relations plus complexes et ambiguës avec la France) ;

- la question du nucléaire et l'enjeu d'une normalisation éventuelle des relations diplomatiques (le programme nucléaire iranien et les sanctions internationales à l'égard de l'Iran, la perspective d'un accord et de levée des sanctions, l'enjeu du dégel avec le développement des relations économiques avec l'Iran)
- les enjeux géostratégiques et la position de l'Iran dans les conflits du golfe : l'axe Chiïte.

2.2. Pour la 2ème catégorie, les candidats ont choisi majoritairement la question d'ordre politique contrairement à l'année précédente où cette thématique constituait un choix minoritaire.

Pour autant, le manque d'argumentation construite dans le traitement des questions comme l'absence de formalisation restent la principale difficulté à l'instar des années précédentes. L'ensemble donne un résultat global qui révèle que cet exercice est mal maîtrisé par les candidats, ce qui apparaît moins nettement pour la note de synthèse.

Répartition du choix des sujets de question d'actualité – concours PENA 2015

Sujet	Nombre de copies	Part en %
Question d'ordre politique	15	44,11
Question d'ordre économique	6	17,65
Question d'ordre social	6	17,65
Question d'ordre international	7	20,59

Source : ENA – service du recrutement et des évaluations

La question d'actualité d'ordre politique – « Le système démocratique est-il en crise ? » – ce sujet soulevait l'enjeu central d'identifier si les évolutions des modes de représentation constituaient une critique de fond de la démocratie représentative, traduisant une remise en cause de la représentation ou si ces évolutions dessinaient simplement un progrès de la démocratie sans remettre en cause ses fondements. Il s'agissait dans un premier temps de développer les apports d'un régime politique qui peut apparaître comme menacé par une contestation sociale qui trouve une formalisation conceptuelle dans la critique du modèle représentatif (abstentionnisme, défiance à l'égard des décideurs politiques par le sentiment d'une dépossession de l'autorité politique face à la mondialisation, affaiblissement de l'exercice de la citoyenneté par l'exclusion sociale et économique, la déconnexion a priori entre libéralisme politique et développement économique, à l'exemple de la Chine). Ce constat appelait dans un second temps à interroger le devenir du régime démocratique, en montrant l'affaiblissement du système électif et la diversification des pratiques démocratiques à travers les nouveaux usages des nouvelles technologies, une nouvelle approche de la dimension territoriale. Pour autant, ces nouvelles pratiques ne peuvent supplanter le système représentatif et délibératif qui est le fondement de la décision démocratique moderne.

La question d'actualité d'ordre économique – « La soutenabilité de la dette publique » - le sujet portait sur l'enjeu que constitue la solvabilité d'un Etat par rapport à son niveau d'endettement. Au-delà des critères de maîtrise ou de soutenabilité (en % du PIB), la problématique d'une dette publique excessive revient à se poser la question de la compétitivité de l'économie qui doit supporter un tel engagement financier. Pour traiter de cette question, il était nécessaire de mobiliser des connaissances de base (niveau de la dette publique, le cadre réglementaire et économique européen). Les théories économiques ne sont pas attendues en tant que telles, mais leurs implications (anticipation, comportements des agents, actions publiques) devaient être présentées. L'ensemble de ces éléments pouvait être articulé en vue de traiter, dans un premier temps, de la difficulté de déterminer le niveau de soutenabilité et ses incidences et pour cela d'agir sur le financement des actions des différents acteurs publics (Etat, collectivités territoriales et l'ensemble des administrations de Sécurité sociale). Ces actions orientées par les règles européennes

fondées sur le modèle allemand posent la question de leur généralisation à l'ensemble des pays de la zone Euro. Dans un second temps, il s'agissait de répondre à ces constats et interrogations par la redéfinition du rôle de la dette publique dans le cadre d'une gouvernance internationale et communautaire et la nécessité de renforcer les solidarités au sein de la zone Euro, en indiquant le débat autour de la communautarisation des dettes européennes et la lente mise en place du Mécanisme européen de stabilité.

La question d'actualité d'ordre social – « L'action publique est-elle garante des solidarités ? », ce sujet interrogeait les objectifs des politiques publiques face à des inégalités (économiques, territoriales, culturelles, sociales) porteuses de fractures au sein d'une société. Si l'objectif des politiques publiques, du moins certaines est de garantir un effort de solidarité en vue de renforcer la cohésion d'une société, cela suppose que ces solidarités sont fragiles et que l'enjeu pour l'action publique porte sur leur efficacité à les créer et les faire vivre. Pour traiter cette problématique, il s'agissait de balayer les différents champs des politiques publiques et la définition des différents types de solidarités pour illustrer les développements qui pouvaient s'articuler autour de deux axes : **l'Etat et les autres acteurs publics et une intervention publique qui vise aussi à inciter les initiatives privées** (le rôle des associations sans but lucratif à l'appui des initiatives publiques, la prise de relai de ces associations pour pallier les insuffisances publiques).

La question d'actualité d'ordre international – « La Chine, première puissance mondiale ? » - ce sujet imposait d'aborder **diverses dimensions de la puissance d'une nation** :

- politique - solidité du régime, ouverture, paix intérieure et unité du pays, libertés fondamentales, traditions politiques, le problème des minorités du Sin-Kiang et du Tibet, la diversité des religions
- démographique – indicateurs sur la population en nombre, le taux de fécondité, son accroissement, la pyramide des âges, l'espérance de vie, le vieillissement
- géographique et géopolitique – Taille du pays, ses voisins, son ouverture maritime, ses ressources naturelles, ses conflits frontaliers avec l'Inde, le Japon et la Russie, ses conflits politiques avec Taïwan
- économique et financière – agrégats PIB, PIB par tête, niveau et mode de vie, capacité de production et d'innovation, indices de développement humain, puissance financière, dettes ou excédents, motorisation
- sociale –niveau de formation des populations, santé, structure familiale – relations femmes/hommes, troubles sociaux, relations de travail,
- militaire – puissance de l'armée, disposition de l'arme nucléaire, professionnalisme et loyauté des armées,
- diplomatique – place dans le concert des nations, rôle à l'ONU depuis les années 1970, visite du Président Nixon en 1973 rôle de Kissinger et de Deng Xiaoping dans l'évolution libérale du pays.

L'articulation de ces différents aspects permettait de traiter les facteurs et données objectifs de la puissance chinoise et de les contrebalancer par les fragilités du développement chinois qui ne permettent pas de qualifier encore cette puissance d'hégémonique.

ANNEXE 2

RAPPEL DES POINTS STRUCTURANTS DE L'ENTRETIEN

1. La fiche de présentation du candidat (notice obligatoire)

Le jury lit avec beaucoup d'attention la fiche de présentation. Celle-ci doit donc être remplie soigneusement par le candidat. On se reportera utilement aux recommandations des rapports des années précédentes. En 2014, des précisions supplémentaires avaient été demandées pour mieux appréhender le parcours administratif des candidats, les compétences acquises et la motivation. Elles ont été maintenues en 2015. L'expérience conduit à rappeler que :

- les fiches doivent être complètes, synthétiques sans être elliptiques. Elles doivent être précises en ce qui concerne notamment la nature juridique du lien entre le candidat et le service qui l'emploie. Il convient de privilégier la clarté dans l'exposé de la situation, du cursus, de l'expérience professionnelle, des compétences acquises ainsi qu'un certain engagement pour le projet ; en particulier, la nature et la date des examens et concours déjà passés doivent être renseignées avec précision ;
- les fiches doivent être lisibles. L'écriture manuscrite est appréciée mais ne doit pas rendre la lecture impossible ; il est recommandé au candidat d'apposer sur la même notice une photo assez récente, qui contribue à aider le jury lors du délibéré à se souvenir parfaitement de la prestation du candidat ;
- il convient d'éviter la multiplication des sigles ou des informations faisant référence à des domaines trop spécialisés sans les rendre intelligibles au jury ;
- les mentions plus personnelles sont bienvenues en ce qui concerne les activités ou les centres d'intérêt ; mais elles ne doivent pas tomber dans la recherche de l'originalité à tout prix, observée à plusieurs reprises et qui peut lasser le jury.

2. Le déroulement de l'épreuve

Comme dans tout échange, le contact engagé entre les membres du jury et le candidat est un élément permettant d'apprécier dans les meilleures conditions les qualités et compétences du candidat. Pour ce dernier, il est donc conseillé de maîtriser autant que possible le stress inhérent à toute épreuve notamment orale et de parvenir à surmonter cette tension pour instaurer un climat favorable à la conversation avec le jury. Cette « aisance » si elle peut être naturelle pour certains candidats doit être travaillée par la réalisation régulière d'entretiens blancs avec différents interlocuteurs afin que le candidat soit en mesure de confronter son approche et son savoir-être. L'objectif est d'éviter d'être déstabilisé psychologiquement et d'apporter des réponses constructives à d'éventuelles contradictions. La maîtrise de soi, la courtoisie et l'intelligence de situation font partie des critères d'appréciation du jury, dans la mesure où un candidat qui se destine à la haute fonction publique doit faire preuve de qualités oratoires essentielles dans les différentes responsabilités qu'il devra assumer, notamment celle de défendre des dossiers, rapports ou textes juridiques dans diverses instances de coordination ou de concertation.

2.1 L'exposé de présentation : une phase introductive nécessaire

Cet exposé est difficile dans la mesure où il est préparé de longue date et doit pourtant rester naturel et vivant, le candidat n'étant pas autorisé à s'appuyer sur un document écrit. Afin de réserver davantage de temps à l'échange, le jury de 2015, comme déjà en 2013 et 2014, a réduit à cinq minutes maximum la durée de cette présentation, contre huit antérieurement. Les candidats ont su, en quasi-totalité, se plier à cette demande. La durée s'est révélée très suffisante pour une présentation efficace.

A la lumière de cette expérience, le jury renouvelle les conseils suivants :

- le candidat doit savoir situer et retracer synthétiquement son expérience dans la fonction publique et éventuellement dans le secteur privé, associatif ou électif ;
- il doit également savoir définir ses compétences, avec ses propres mots, en se situant dans la perspective du concours interne de l'ENA ;
- le candidat doit éveiller et conserver l'intérêt du jury, ce qui impose de soigner non seulement le fond de l'exposé, mais aussi sa forme (cf. remarques liminaires du point 2) ;
- le projet professionnel du candidat doit être présenté d'une manière précise et manifester une réflexion aboutie, en particulier en 1^{ère} catégorie. Il est attendu du candidat qu'il sache définir ses compétences et indiquer comment il souhaite les mettre au service de l'intérêt général ;
- en dernier lieu, cet exposé permet au candidat de « s'échauffer », il doit être l'occasion d'adopter une attitude de sincérité : dire honnêtement qui l'on est, savoir exprimer ses goûts, ses préférences pour telle ou telle fonction, exposer les raisons qui conduisent une réorientation professionnelle pour les candidats dont c'est le cas.

2.2 La conversation avec les membres du jury

Après l'exposé de présentation, une discussion s'engage avec le jury pendant vingt-cinq minutes. Cette conversation vise à permettre au jury de « déceler l'intelligence que le candidat a de ses activités professionnelles et son ouverture d'esprit », conformément à l'arrêté du 3 mars 2006 qui régit cette épreuve, et en définitive d'apprécier la capacité du candidat à occuper, dans l'avenir, les fonctions dévolues aux anciens élèves de l'ENA. Il est conseillé aux candidats et aux centres de préparation d'interpréter cette disposition selon une approche qui ne soit pas restrictive. L'intelligence des activités professionnelles implique non seulement de valoriser la connaissance technique de ses missions mais également d'être en mesure de replacer ses fonctions, son activité au sein d'une analyse distanciée de l'administration au sein de laquelle le candidat travaille. Il est donc requis une culture générale professionnelle qui permette au jury d'apprécier les qualités d'analyse du candidat et son ouverture d'esprit notamment lorsque ses fonctions sont très spécialisées.

Même si un entretien est toujours une expérience unique, le jury a organisé l'épreuve sur le fondement des informations délivrées dans la notice. Bien que cet entretien ne soit évidemment pas une épreuve de culture générale, les jurys ont posé des questions de connaissance générale en lien avec l'activité professionnelle du candidat ou ses centres d'intérêt, cela lorsque le fil naturel des échanges en offrait l'occasion.

Les jurys ont organisé la conversation autour des trois points suivants :

- le parcours du candidat est exploré et explicité avec lui ; de nouvelles précisions viennent souvent compléter la présentation orale et écrite, pour permettre au jury de mieux comprendre l'évolution de ses études, la carrière du candidat ainsi que le contexte et le contenu concret de ses fonctions antérieures ;
- le contenu des fonctions actuelles et les compétences professionnelles du candidat sont examinées de manière approfondie, et notamment la capacité à les décrire et à les analyser. A cette occasion, le jury peut mesurer la capacité du candidat à prendre de la hauteur par rapport à ses fonctions, évaluer sa connaissance et sa compréhension de la politique publique qu'il met en œuvre, sa culture administrative et son expérience professionnelle. Les candidats sont spécifiquement appelés à faire part de leurs observations concrètes en matière de gestion : ressources humaines, finances, passation de marchés publics. Ces observations peuvent parfois résulter d'activités extra-professionnelles dont le candidat fait état ;
- le projet professionnel est précisé : s'il est naturel, au stade du cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'ENA, qu'un projet professionnel ne soit pas encore très précis, il faut néanmoins y avoir réfléchi de façon concrète et être capable de le défendre. Si l'on souhaite s'orienter vers le corps préfectoral, il est cohérent de connaître l'organisation du ministère de l'intérieur, de savoir distinguer un directeur de cabinet d'un secrétaire général ; voire d'avoir rencontré un membre du corps préfectoral pour comprendre les exigences du métier.